

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU ROCHER-PERCÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 8 JUILLET 2026, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M.	Daniel Leboeuf, maire	Ville de Percé
M.	Roberto Blondin, maire	Mun. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
M.	Denis Beaudin, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M.	Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M.	Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d’assemblée.

26-07-123-O

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l’ordre du jour.

26-07-124-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenue le 10 juin 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l’intérieur d’un délai raisonnable, la greffière-trésorière est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2026.

26-07-125-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 11 JUIN AU 3 JUILLET 2026

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 11 juin au 3 juillet 2026, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 20639 à 20690 au montant de 447 761,91 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 4255 à 4275 au montant de 111 639,04 \$, le tout pour un grand total de 559 400,95 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

26-07-126-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 JUILLET 2026

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 3 juillet 2026, au montant de 55 023,78 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

26-07-127-O

ACTE DE VENTE POUR TAXES (LOT 6 168 961) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Christine Roussy, à signer l'acte de vente pour taxes (lot 6 168 961) du cadastre du Québec en faveur de madame Karine Proulx.

26-07-128-O

POSTE D'AGENTE DE SOUTIEN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé désire combler de façon définitive le poste d'agente de soutien informatique;

CONSIDÉRANT que madame Amenyito possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Amenyito a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés depuis son embauche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'embauche de madame Anne-Marie Bayo Amenyito au poste d'agente de soutien informatique sur une base permanente et que la rémunération soit établie selon la politique salariale en vigueur (classe 3, échelon 2), et ce, à compter du 13 juillet 2026.

Le tout est conditionnel à la délivrance d'un permis de travail valide.

26-07-129-O

PLAN CLIMAT – DÉMARCHE DE CONSULTATION – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un accompagnement spécialisé dans le cadre de la démarche de consultation entourant l'élaboration du plan climat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat pour un accompagnement spécialisé dans le cadre de la démarche de consultation entourant l'élaboration du plan climat à Votepour.ca pour un montant maximum de 4 830 \$, taxes en sus.

26-07-130-O

AUTRES INTERVENTIONS PARTICULIÈRES EN CULTURE ET COMMUNICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) ET DE PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière maximale de 99 000 \$ afin de soutenir la Table de concertation pour l'avenir de la Villa Frederick-James de Percé, et ce, en vertu du programme « Autres interventions particulières en culture et en communication »;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise :

- monsieur Samuel Parisé, préfet, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis à ladite convention;
- la direction générale à effectuer le paiement des factures relatives à cette convention.

26-07-131-O

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU (RTCE) SUR DES CHEMINS FORESTIERS EN FORÊTS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT que le programme de restauration des traverses de cours d'eau (RTCE) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts permet de financer des travaux de remplacement ou d'amélioration de traverses de cours d'eau sur les chemins forestiers en forêts publiques et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT que le regroupement des MRC de la Gaspésie a sollicité la MRC afin d'entreprendre une démarche collaborative pour déposer une demande visant l'amélioration d'un ponceau au nord du chemin de Pellegrin sur le TNO Mont-Alexandre;

CONSIDÉRANT qu'aucune contribution financière de la MRC est requise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- autorise monsieur Samuel Parisé, préfet, et/ou madame Christine Roussy, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ladite demande;
- octroie un contrat au Groupement forestier coopératif de la Péninsule pour un montant maximal de 80 000 \$ pour l'amélioration d'un ponceau au nord du chemin de Pellegrin, et ce, conditionnellement à l'octroi de l'aide financière demandée et à la contribution financière des autres partenaires, tel que prévue au montage financier.

26-07-132-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-392 RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2026, le règlement numéro 2026-392 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2026-392 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé, ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2026-392 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

26-07-133-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026, le règlement numéro 2026-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2026-05 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé, ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2026-05 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

26-07-134-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-029 RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2026, le règlement numéro UGR-029 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Ville de Grande-Rivière;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro UGR-029 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé, ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro UGR-029 régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments de la Ville de Grande-Rivière.

26-07-135-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2017-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026, le règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de construction numéro 2017-08 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2026-06 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé, ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de construction numéro 2017-08 de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons.

26-07-136-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 juin 2026, le règlement numéro 655-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 436-2011 de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 655-2026 ne contrevient à aucun objectif du schéma d’aménagement et de développement révisé, ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d’aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 655-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 436-2011 de la Ville de Percé.

26-07-137-O

PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À L’IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL – ACCEPTATION D’UN PROJET

Dans le cadre du Programme d’aide financière à l’implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le projet ci-dessous décrit :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
04-2026-RSG	Monique Cloutier	Implantation d’un nouveau service de garde	3 150 \$	4 200 \$
TOTAL			3 150 \$	4 200 \$

L’acceptation du projet est conditionnelle à ce que la promotrice respecte les règles ainsi que les modalités d’attribution du programme.

26-07-138-O

FONDS D’AIDE AUX ORGANISMES (FAO) – FRR VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité d’investissement socioéconomique, dans le cadre du FRR Volet 4 – Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Daniel Leboeuf, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-SV-2026-08	Corporation du Bourg de Pabos inc.	Renouvellement des œuvres sur grands panneaux structuraux	42 600 \$	62 000 \$
FAO-SV-2026-09	Réseau en développement social Rocher-Percé	Planification stratégique 2027-2032	12 600 \$	18 273 \$
FAO-SV-2026-10	Vision Gaspé-Percé Now	Installation d’un terrain de basketball communautaire	9 640 \$	15 800 \$
SOUS-TOTAL			64 840	96 073 \$

L’acceptation du projet est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d’attribution du Fonds d’aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

26-07-139-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) – FRR – VITALISATION – ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du FRR – Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-dessous décrits :

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-SV-2026-11	Courant Culturel	Mise en œuvre de l'entente de développement culturel	80 000 \$	181 670 \$
FAO-SV-2026-12	CJE Option Emploi	Recrutement de professionnels	176 800 \$	199 800 \$
SOUS-TOTAL			256 800 \$	381 470 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

26-07-140-O

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – DÉPÔT ET ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

CONSIDÉRANT que l'article 40 de l'entente du Fonds régions et ruralité Volet 2 stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre au Ministre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité 2025 relativement au Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport annuel d'activité 2025.

26-07-141-O

APPUI ET SOUTIEN FINANCIER À L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE (DEP) EN MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE (CSSRL)

CONSIDÉRANT que le secteur industriel de la région connaît une croissance et fait face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée en mécanique industrielle de construction et d'entretien;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire René-Lévesque (CSSRL) évalue la possibilité de procéder à une étude de faisabilité pour la mise en place d'une formation professionnelle (DEP) en mécanique industrielle de construction et d'entretien afin de répondre aux besoins de formation de la collectivité;

CONSIDÉRANT que ce projet est considéré comme une action stratégique visant à attirer et retenir les nouvelles familles, les nouveaux talents et les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC du Rocher-Percé de soutenir cette étude de faisabilité en offrant son appui et un soutien financier au Centre de services scolaire René-Lévesque (CSSRL);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- appuie et soutient financièrement pour un montant maximum de 16 000 \$ l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une formation professionnelle (DEP) en mécanique industrielle de construction et d'entretien, et ce, en partenariat avec le centre de services scolaires René-Lévesque;
- autorise la direction générale à signer pour et au nom de la MRC, tout document requis et à effectuer le paiement des factures afférentes, et ce, à même le Fonds région et ruralité, volet dossiers structurants.

26-07-142-O

AÉROPORT – RÉPARATION DES FISSURES ET DE L'ASPHALTE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation des fissures et de l'asphalte à l'aéroport du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie un contrat à Entreprises Sylvain Leblanc pour procéder à la réparation des fissures et de l'asphalte à l'aéroport, et ce, pour un montant de 14 785,00 \$, taxes en sus.

CORRESPONDANCE

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

M. Mathieu Lacombe, ministre

18 juin 2026

Objet : Aide financière pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

POINTS À PARTAGER

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est tenue. Une personne est présente et pose quelques questions.

26-07-143-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 26.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière